

* *Cervus elaphus corsicanus* Exleben 1777

Le Cerf de Corse

Mammifères, Artiodactyles, Cervidés

* Espèce prioritaire

Le Cerf de Corse (*Cervus elaphus corsicanus*) fait partie des 16 sous-espèces de Cerf élaphe (*Cervus elaphus*).

Description de l'espèce

Par rapport au Cerf élaphe du continent, le Cerf de Corse se caractérise par une petite taille (jambes courtes), une simplification des ramures qui atteignent rarement plus de 80 cm et un pelage brun. Adulte, il mesure 85 à 110 cm au garrot et pèse 100 à 110 kg ; la femelle adulte mesure 80 à 90 cm au garrot et pèse en moyenne 80 kg.

Confusions possibles

Aucune confusion possible avec une autre espèce, puisqu'il s'agit du seul cervidé présent en Corse.

Caractères biologiques

Reproduction

La maturité sexuelle des mâles intervient vers l'âge de deux ans. La période du brame commence parfois très tôt (dès le mois d'août) et se termine généralement en novembre. Des combats parfois mortels sont observés durant le rut. Un mâle dominant assure, généralement, l'essentiel de la fécondation des femelles matures, près d'une douzaine dans la nature en Sardaigne. Les naissances ont lieu entre les mois de mai et de juillet. Chaque femelle gestante donne naissance à un faon. Avant la mise bas la femelle s'isole quelques jours dans une zone dense de maquis. Dans les élevages de Corse, le rapport entre le nombre de naissances et le nombre de femelles en âge de se reproduire (à partir de deux ans) avoisine les 70%. Après la période de reproduction, les mâles se séparent de la harde matriarcale (menée par une femelle âgée) qui regroupe les biches et bichettes, les faons et les jeunes mâles.

L'espérance de vie de ces animaux atteint 13 voire 14 ans.

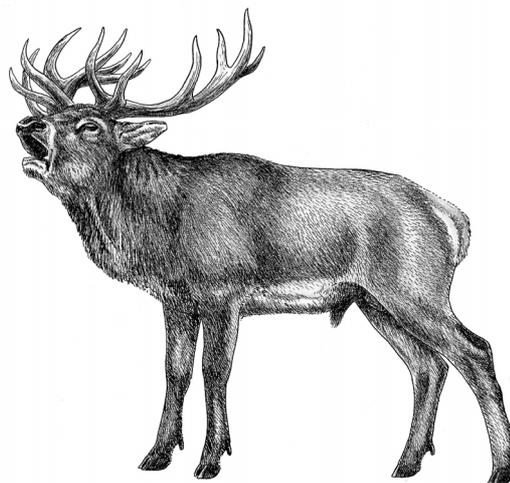
Activité

Les informations disponibles proviennent seulement des observations en enclos - la réintroduction est trop récente pour avoir une idée précise de sa biologie en milieu naturel. On pourra également se reporter aux observations réalisées en Sardaigne.

Le Cerf de Corse est plutôt diurne en hiver et nocturne en été.

Régime alimentaire

Comme le Cerf élaphe du continent, le Cerf de Corse est un herbivore qui s'est sans doute adapté à un milieu légèrement différent de celui qu'il affectionne sur le continent. En Sardaigne, il consomme les feuilles et les pousses des arbousiers (*Arbutus unedo*), des pistachiers lentisques (*Pistacia lentiscus*), des oliviers d'Europe (*Olea europaea*), des chênes (feuilles et glands)



(*Quercus* spp.), des cytises (*Cytisus villosus*), des bruyères arborescentes (*Erica arborea*), des ronces (*Rubus* spp.). Lorsqu'il en a la possibilité il s'intéresse à la strate herbacée.

Caractères écologiques

En Sardaigne, il fréquente les maquis denses (stade arbustif et arboré), quelques rares clairières et des bas-fonds humides à végétation luxuriante. Absent du littoral en raison des activités humaines, il occupe des reliefs collinaires, parfois tourmentés, à pente moyenne ou même forte, où l'eau est peu abondante. Adapté au climat méditerranéen, il en supporte la sécheresse estivale importante, mais peut s'accommoder de certains hivers légèrement enneigés.

En Corse, son élevage à Casabianda (Aléria) et sa présence avérée à Pinia (Ghisonaccia) avant son extinction ont montré que son développement était possible à proximité du niveau de la mer. Les premiers lâchers effectués en 1998 dans la vallée d'Asinau, ont montré pour leur part, sa capacité à occuper les altitudes comprises entre 1 000 et 1 450 m, certains individus s'accommodant, à plusieurs reprises, de faibles conditions d'enneigement.

Quelques habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

4090 - Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux (Cor. 31.7)

6230 - * Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (Cor. 35.1) : **habitat prioritaire**

6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (Cor. 37.8)

9260 - Forêts de *Castanea sativa* (Cor. 41.9)

9580 - * Bois méditerranéens à *Taxus baccata* (Cor. 42.A72) : **habitat prioritaire**

9530 - * Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques (Cor. 42.64) : **habitat prioritaire**

9540 - Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques (Cor. 42.8)

9340 - Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (Cor. 45.3)

Répartition géographique



Cervus elaphus corsicanus est présent en Sardaigne où il occupe les étages compris entre 200 et 800 m d'altitude (il peut occasionnellement monter jusqu'à 1100 m).

En Corse, il a disparu dans les années 1960. Du fait de la proximité géographique de la Sardaigne, on peut supposer que le cerf de Sardaigne et le cerf corse avaient la même origine génétique. Cette hypothèse est à l'origine de la reconstitution en Corse d'une population à partir d'animaux originaires de Sardaigne. Bénéficiant ainsi depuis 1985 d'un programme de réintroduction, *Cervus elaphus corsicanus* est désormais présent dans trois enclos d'élevage situés à Quenza (Corse-du-Sud), Ania di Fium Orbu et Casabianda (Haute-Corse) dont la superficie varie entre 13 et 20 hectares. À l'état naturel, on le trouve pour l'instant seulement dans les vallées d'Asinau et de Chisa.

Statuts de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II (**espèce prioritaire**) et IV

Convention de Berne : annexe II

Cotation UICN : Monde : menacé d'extinction

L'espèce *Cervus elaphus* fait partie des espèces de gibier dont la chasse est autorisée, mais sur le plan local, le Cerf de Corse bénéficie, au titre des arrêtés préfectoraux approuvés et reconduits chaque année, en Haute-Corse et en Corse-du-Sud, d'un plan visant à interdire dans le cadre de la police de la chasse, sa destruction, sa capture, son transport et son commerce.

Évolution et état des populations, menaces potentielles

Évolution et état des populations

Cervus elaphus corsicanus est présent à l'état naturel en Sardaigne sans doute depuis le néolithique (VII^e siècle avant J.-C.). Durant le XX^e siècle, la population a fortement régressé et seuls persistaient deux noyaux dans le sud de l'île. Des efforts importants de protection et de renforcement menés par les autorités sardes ont permis de reconstituer ses effectifs aujourd'hui estimés à 1 500-2 000 têtes et répartis sur de nombreux sites.

En Corse, où il avait peut-être été introduit au début de notre ère (époque romaine ?), le Cerf était bien réparti jusqu'à la fin du XVIII^e siècle - il a occupé la plupart des régions de basse et moyenne altitude (Balagne, Nebbiu, Falasorma, Niolu, Sartenais, Cagna, Extrême sud, Plaine orientale...). Durant la première moitié du XX^e siècle, il a subi une régression constante consécutive à la chasse et au braconnage. Les derniers individus, observés dans la région du Fium Orbu, ont disparu dans les années 1960.

En 1985, un programme d'élevage fut engagé en vue de le réintroduire en Corse. Le parc naturel régional de Corse introduisait quatre cerfs en provenance de Sardaigne sur un terrain mis à sa disposition par la commune de Quenza. En 1987, ces animaux étaient rejoints par quatre congénères également venus de Sardaigne, mais surtout par les deux premiers faons nés sur le sol corse. En 1991 puis en 1994, l'augmentation des effectifs et la nécessité de garantir la pérennité de l'opération, en cas d'accident majeur sur un des enclos, conduisaient à créer deux nouveaux enclos à Casabianda et à Ania di Fium Orbu, ceux-ci étant peuplés d'animaux nés à Quenza.

En 1997, l'effectif en Corse dépassait les 100 individus, permettant alors d'envisager la réintroduction d'un premier noyau de repeuplement. Un lâcher de 16 animaux a été effectué en janvier 1998. Onze mois plus tard, ces 16 animaux occupaient un espace proche du lieu de lâcher, dans la vallée d'Asinau. Un jeune faon est né au printemps. Le regroupement entre mâles et femelles a été observé à l'automne. Aucun incident majeur n'est à déplorer.

En 1999, un nouveau noyau de repeuplement comprenant 24 individus a été lâché dans un site proche (commune de Chisa), situé sur le versant oriental du massif actuellement occupé.

Menaces potentielles

La principale menace existant en Corse concerne la pratique du braconnage.

Propositions de gestion

Les actions sont menées dans un cadre général d'une politique de reconstitution de la faune des ongulés sauvages (Mouflon et Cerf) menée par le parc et ses partenaires.

Poursuite du programme d'élevage et de collaboration (échange d'expériences et d'animaux) avec la Sardaigne, selon les modalités d'une convention liant les autorités des deux îles. Le programme d'élevage nécessite un suivi sanitaire des animaux (convention entre le parc naturel régional de Corse et les services vétérinaires).

Sensibilisation et information du public (réunions publiques, films, expositions, reportages, création d'une « maison du Cerf »...).

Poursuite des relâchés et suivi des effectifs en milieu naturel. Ces opérations interviennent avec le renforcement des sites occupés et la création de nouveaux sites de repeuplement. Les communes, les associations locales et les fédérations départementales de chasseurs, comme les services de polices (ONC, Gendarmerie...), participent à ces opérations qu'ils soutiennent activement. Un programme de suivi (pose de colliers émetteurs) a permis de connaître (presque quotidiennement) les déplacements des animaux. L'opération s'est accompagnée d'un programme de sensibilisation.

Gestion des populations en milieu naturel en favorisant la mise en place de mesures contractuelles ; à court terme dans le cadre des « documents d'objectifs » élaborés au titre du réseau Natura 2000 (plateau du Coscione, réserve MAB de la vallée du Fangu, parc international des Bouches de Bonifacio...), à plus long terme dans le cadre de plans de gestion cynégétiques élaborés en partenariat avec les chasseurs.

Les fédérations départementales de chasseurs souhaitent qu'aucune protection réglementaire supplémentaire de l'espèce ne viennent s'ajouter à celles existant déjà. Le succès de l'opération suppose donc le maintien d'un partenariat basé sur des mesures d'ordre plus contractuel que réglementaire.

Expérimentations et axes de recherches à développer

Étudier la biologie et l'écologie (statut génétique, anatomie, alimentation, reproduction...) de cette sous-espèce.

Bibliographie

- BECCU E., 1989.- Il Cervo sardo. Origini, biologia, diffusione, ambiente e salvaguardia della specie. Carlo Delfino, Sassari.
- LEONI J., 1985.- Le Cerf de Corse : projet de réintroduction. *Bulletin mensuel de l'Office national de la chasse*, **94**.
- MAILLARD D., CASANOVA J.-B. & GAILLARD J.-M., 1995.- Dynamique de l'abrutissement dû au Cerf de Corse (*Cervus elaphus corsicanus*) sur la végétation des enclos du parc de Quenza (Corse). *Mammalia*, **59** (3) : 363-372.
- NOBLET J.-F. (réd.), 1987.- Les mammifères en Corse. Parc naturel régional de Corse.
- VIGNE J.-D., 1992.- Zooarchaeology and the biogeographical history of the mammals of Corsica and Sardinia since the last ice age. *Mammal Revue*, **22** : 87-96.
- VIGNE J.-D., 1993.- Domestication ou appropriation pour la chasse : histoire d'un choix socio-culturel depuis le Néolithique. L'exemple des cerfs (*Cervus*). Exploitation des animaux sauvages à travers le temps. XIII^e rencontres inter. d'archéologie et d'histoire d'Antibes. IV^e colloque inter. de l'Homme et de l'animal. Éditions APDCA, Juan-les-Pins.
- VIGNE J.-D. & MARINVAL-VIGNE M.-C., 1988.- Contribution à la connaissance du Cerf de Corse (*Cervus elaphus*, Artiodactyla, Mammalia) et de son histoire. *Bulletin d'écologie*, **19** : 177-187.